

**PASTEURS ET PRETRES**  
**Regards croisés sur le ministère pastoral**  
**Construire avec les différences - Des particularités significatives**  
 Pastorale nationale de l'Association des Pasteurs de France  
*La Clarté Dieu - Orsay, Lundi 21 mars 2013*

## INTRODUCTION

En choisissant ce sujet, les organisateurs nous placent au cœur de l'une de ces « différences fondamentales » qui demeurent entre les différentes confessions chrétiennes. C'est pourquoi, je me réjouis que ce soit de manière *œcuménique* que nous puissions aujourd'hui l'envisager.

Par contre, ce que nos Eglises ont en commun ce sont les défis auxquels nous sommes tous confrontés, prêtres comme pasteurs, dans l'exercice du ministère. Défis inédits liés aux changements profonds qui affectent aussi bien la société que l'Eglise. C'est pourquoi, au-delà de nos divergences traditionnelles dans la compréhension du ministère, j'espère que nous pourrions aussi aborder la réalité de nos pratiques et peut-être leurs évolutions.

Je vous propose un parcours en *six points* qui ira du rappel de fondamentaux concernant le ministère pastoral jusqu'à des considérations touchant à sa pratique aujourd'hui. Je le fais à partir de ma propre tradition luthéro-réformée, sans chercher à établir tout de suite des comparaisons avec la tradition catholique, vous laissant le soin de le faire vous-mêmes, quitte à reprendre ces questions et les enjeux œcuméniques lors de la table ronde de ce soir.

## 1. LE SACERDOCE UNIVERSEL

### 1.1 Le Nouveau Testament

Le principe du sacerdoce universel se trouve déjà exprimé dans *le Nouveau Testament*, dont on peut d'ailleurs noter qu'il ignore la distinction entre un clergé et des « laïcs ». Le terme grec *laïcos*, « laïc », n'apparaît pour la première fois que dans l'épître aux Corinthiens de Clément de Rome (40/5). On ne trouve dans le Nouveau Testament que le terme global de *laos*, pour désigner le peuple de Dieu, qui a donné le mot *laïc*. « Force est donc de constater, écrit l'exégète catholique Jean Delorme, que le fait ministériel, dans le Nouveau Testament, s'exprime sans le dualisme postérieur de "prêtres" et "laïcs", ni corrélation avec une doctrine élaborée du "sacerdoce" ». <sup>1</sup> Quand le Nouveau Testament utilise un vocabulaire sacerdotal, il l'applique d'abord au Christ, *seul prêtre, seul médiateur*, seul intermédiaire entre Dieu et les hommes. Lorsqu'il l'applique aux chrétiens c'est à cause de leur relation au Christ. Le *baptême* étant le signe de ce sacerdoce commun qui intègre le chrétien dans « un peuple de prêtres » pour reprendre les termes de la 1<sup>ère</sup> épître de Pierre (2, 4-10).

### 1.2 La Réforme

En référence aux textes du Nouveau Testament que je viens d'évoquer, la Réforme a revisité ce principe du sacerdoce universel et l'a déployé de manière originale. Ainsi Luther écrit « Ce que fait le Pape ou l'Evêque, l'onction, la tonsure, l'ordination, la consécration, le costume différent de la tenue laïque, peuvent transformer un homme en cagot, ou en idole barbouillée d'huile, mais ils ne font pas le moins du monde un membre du sacerdoce ou un chrétien. En conséquence, nous sommes absolument tous consacrés prêtres par le baptême, comme le disent Saint Pierre [...] et l'Apocalypse. » <sup>2</sup> Ainsi le sacerdoce universel, principe fondamental de la Réforme, est d'abord, à la suite du Nouveau Testament, une *affirmation christologique*. C'est le Christ qui est le seul véritable Grand Prêtre, le seul médiateur entre Dieu et les hommes et il associe ceux qui sont unis à lui à son ministère : « nous tous qui croyons en

<sup>1</sup> Jean DELORME, « Diversité et unité des ministères d'après le Nouveau Testament », in : *Le ministère et les ministres dans le Nouveau Testament*, Paris, Le Seuil, 1974, p.312.

<sup>2</sup> Martin LUTHER, *A la noblesse chrétienne de la nation allemande*, Œuvres t.2, Genève, Labor et Fides, 1986, p.85.

Christ, nous sommes donc rois et prêtres en Lui » écrit Luther <sup>3</sup>. Calvin reprend, lui aussi de manière fondamentalement christologique, ce principe du sacerdoce universel : « nous tous chrétiens sommes appelés royale prêtrise » et encore « nous sommes bien tous prêtres en lui [le Christ] ». <sup>4</sup>

### 1.3 Conséquences

Ce principe du sacerdoce universel signifie que c'est le peuple de Dieu en son ensemble et en son sein chaque chrétien qui est responsable du sacerdoce royal pour Dieu et au service de tous les êtres humains. Cette responsabilité est à la fois collective (relevant de la communauté) et individuelle (concernant chaque chrétien en particulier). <sup>5</sup> Ce service de l'Évangile qui constitue la mission de toute l'Église, va se déployer dans *deux directions* qu'on ne saurait séparer l'une de l'autre. D'une part, le sacerdoce universel suscite les engagements du chrétien dans *la société*. C'est dans tout le tissu de ses relations familiales, professionnelles, culturelles, sociales, politiques que chaque croyant est porteur de la vie nouvelle reçue en Christ. Mais c'est aussi, bien sûr, dans le champ de la *vie ecclésiale* que le sacerdoce universel ouvre à une prise de responsabilités des fidèles. C'est ce deuxième aspect que je veux ce matin souligner, car il n'est pas sans lien avec notre *compréhension* et parfois notre *incompréhension* concernant le ministère. C'est d'abord dans le sacerdoce universel que se fonde l'exercice, au sein de l'Église, d'une autorité partagée. <sup>6</sup> Ce sera notamment l'une des originalités de Calvin de s'être attaché à traduire le principe du sacerdoce universel dans l'organisation concrète de l'Église, notamment dans sa dimension collégiale avec ce qu'elle implique de responsabilité solidaire au sein des assemblées, conseils et synodes. Mais la doctrine du sacerdoce universel autorise aussi chaque croyant à accomplir tous les *actes du culte* (y compris la célébration des sacrements) et à remplir toutes les fonctions ecclésiastiques. « Que tout homme qui se reconnaît chrétien soit assuré et sache de lui-même que nous sommes tous également prêtres, c'est-à-dire que nous avons le même pouvoir à l'égard de la parole et de tout sacrement [...] ». <sup>7</sup> Dans cette perspective, il n'existe en principe pas de domaines réservés aux ministres. Ainsi Alexandre Vinet peut écrire : « si l'on allait jusqu'à prétendre qu'il y a un acte, je dis un seul acte, qui [...] ne peut être accompli que par l'homme qu'on appelle pasteur [...] on aurait, virtuellement, réintégré au sein du protestantisme le sacerdoce divin et, sous le nom de ministres, nous aurions en effet des prêtres. » <sup>8</sup> Luther écrit encore « si une petite troupe de pieux laïcs chrétiens était faite prisonnière et déportée dans un lieu désert, s'ils n'avaient pas auprès d'eux un prêtre consacré par un Evêque et s'ils se trouvaient d'accord à ce sujet, ils choisiraient l'un d'eux, qu'il soit ou non marié, et lui confieraient la charge de baptiser, de célébrer la messe, d'absoudre et de prêcher ; celui-là serait vraiment un prêtre, comme si tous les Evêques et les Papes l'avaient consacré ». <sup>9</sup> Pourtant, cette affirmation de Luther, porte en elle-même des nuances et des limites. En effet, apparaît d'emblée l'idée d'un *choix*, d'un *discernement* et donc d'un *appel* adressé à celui à qui l'on « confie la charge ». On repère bien déjà dans ces lignes une distinction entre le sacerdoce de tous ces « pieux laïcs chrétiens » et la responsabilité confiée à l'un d'entre eux.

<sup>3</sup> Martin LUTHER, *Le traité de la liberté chrétienne*, Œuvres t.2, Genève, Labor et Fides, 1986, p.285.

« Ainsi, Christ a obtenu pour nous, si nous croyons en lui, que nous soyons prêtres avec lui [...]. Nous osons donc venir devant lui, [...] nous osons prier l'un pour l'autre et faire tout ce qu'accomplit et représente l'office visible et terrestre des prêtres. »  
Martin LUTHER, *Le traité de la liberté chrétienne*, pp.285, 286.

<sup>4</sup> Jean CALVIN, *Institution de la religion chrétienne*, IV, XVIII, 17 et IV, XIX, 28, Genève, Labor et Fides, 1958, p.414 et p.439.

<sup>5</sup> L'un des textes synodaux de l'Église réformée de France en 1973 déclare : « Pour nous, nous avons la conviction fondamentale des Réformateurs, selon laquelle tous les fidèles sont prêtres ; ils sont consacrés par le baptême qui les expose au risque du service de l'Évangile. »

*Actes du Synode National de l'Église réformée de France*, La Grande Motte, 1973, p.53.

<sup>6</sup> « Le Christ [...] enlève aux évêques, savants et conciles, tout ensemble le droit et le pouvoir de juger la doctrine pour les donner à chacun et à tous les chrétiens en général ».

Martin LUTHER, *Qu'une assemblée ou communauté chrétienne a le droit et le pouvoir de juger de toutes les doctrines, d'appeler, d'installer et de destituer des prédicateurs. Fondements et raisons tirés de l'Écriture* (1523), Œuvres t.4, Genève, Labor et Fides, 1958, pp. 81ss.

<sup>7</sup> Martin LUTHER, *De la captivité babylonienne de l'Église*, Œuvres t.2, Genève, Labor et Fides, 1986, p.251.

<sup>8</sup> Alexandre VINET, *Déclaration à l'occasion du synode constituant de l'Église libre du pays de Vaud*, en novembre 1846.

<sup>9</sup> Martin LUTHER, *A la noblesse chrétienne de la nation allemande*, Œuvres t.2, Genève, Labor et Fides, 1986, p.85.

## 1.4 Sacerdoce universel et ministère

C'est pourquoi le principe du sacerdoce universel ne saurait être compris comme concernant directement *la théologie des ministères*. Sinon, il risque de se produire un glissement conduisant de l'égalité des chrétiens dans le service de l'Évangile (égalité qui procède du principe du sacerdoce universel), à une équivalence des aptitudes, capacités, compétences concernant les tâches à accomplir et donc à une indifférenciation des charges au sein de la communauté. Ce passage de l'égalité à l'équivalence provoque des confusions qui ne sont pas sans conséquences. Ce malentendu semble avoir très tôt pointé son nez puisqu'on lit déjà dans la *Confession helvétique postérieure* de 1566, qu'il faut « se garder d'attribuer tellement à la vertu secrète du Saint Esprit [...] que nous anéantissions le ministère ecclésiastique [...]. La prêtrise [...] est commune à tous les chrétiens, mais non pas les ministères. »<sup>10</sup> Si donc le principe du sacerdoce universel indique que tous les baptisés sont égaux en dignité devant Dieu, il ne signifie en rien que cette égalité soit uniformité ou indistinction des fonctions. Une chose est le sacerdoce universel qui fait de toute l'Église et de chaque baptisé un prêtre entre Dieu et le monde, autre chose sont les ministres reconnus, donnés à l'Église afin de contribuer à son édification et l'aider à exercer sa responsabilité missionnaire. Cette conviction est nettement énoncée dans la *Constitution de l'Église protestante unie de France* : « L'Église protestante unie de France participe à la mission que le Seigneur confie à l'Église universelle : annoncer, servir et vivre l'Évangile auprès de tous les êtres humains. Par leur baptême tous sont appelés à prendre part à sa mission. Pour former ses membres et les fortifier à cette fin, et pour concourir à l'annonce de l'Évangile, l'Église protestante unie de France discerne des ministères divers, collégiaux ou personnels, au plan local, régional et national ».<sup>11</sup> Ainsi, tous les croyants participent au « sacerdoce du Christ » pour témoigner de l'Évangile et servir les hommes dans l'Église et au cœur du monde. Mais au sein de cette prêtrise commune, Dieu appelle quelques-uns, hommes et femmes, à un service particulier.

## 2. DE LA MISSION DE TOUS AUX MINISTÈRES DE QUELQUES-UNS

### 2.1 Le Nouveau Testament

Le Nouveau Testament montre que la qualification aux divers ministères est liée à des *dons* et des compétences susceptibles de répondre à des *besoins* discernés dans l'Église. Ainsi, quand Paul parle de l'organisation des ministères, c'est le terme de *charisme* qui est mis en avant. On peut ici penser à Romains 12, 6-8 et à 1 Corinthiens 12, 27-31. Ce don débouche sur une fonction reconnue s'il contribue à l'édification et à la mission de l'Église d'annoncer l'Évangile. C'est dans ce sens que M.-A. Chevallier a pu parler « d'ecclésiologie fonctionnelle »<sup>12</sup> La plupart des exégètes sont d'ailleurs d'accord pour dire qu'on ne trouve pas dans le Nouveau Testament une doctrine unique, canonique de l'Église et des ministères.<sup>13</sup> L'Église naissante a eu une extraordinaire liberté pour organiser les ministères en fonction de ce qui est utile à la communauté, pour son culte et sa vie communautaire, mais au-delà pour l'équiper en vue de sa *mission* qui est l'annonce de l'Évangile. « D'une façon générale, à l'époque où écrit Paul, même les charges les plus nettement dessinées gardent des formes souples et des frontières ouvertes. [...] L'Esprit y règne en maître ».<sup>14</sup> Organiser l'Église, discerner des charismes, instituer des ministères n'est donc pas une fin en soi. Les ministères sont ordonnés à la vocation missionnaire de l'Église.

<sup>10</sup> Olivier FATIO (éd.), « Confession helvétique postérieure » (1565), in : *Confessions et catéchismes de la foi réformée*, Genève, Labor et Fides, 1986, pp.264, 267.

<sup>11</sup> *Constitution de l'Église protestante unie de France*, Article 18 § 1.

<sup>12</sup> Max-Alain CHEVALLIER, *Souffle de Dieu, le Saint-Esprit dans le Nouveau Testament*, (Le Point théologique 54), Paris, Beauchesne, 1990, pp. 352-353.

<sup>13</sup> « Sur la base du Nouveau Testament, le Synode national peut instaurer le ministère d'évêque, [...] il peut également presser les Églises de s'engager sans remords sur la voie des assemblées sans ministres ordonnés à vie. L'un n'implique pas forcément la confiscation du Saint-Esprit par une hiérarchie abusive, l'autre n'entraîne pas inévitablement l'anarchie. Bref, notre tradition qui a cherché une troisième voie a opéré elle aussi un choix dans les virtualités suggérées par l'Église naissante : elle ne peut revendiquer l'exclusivité de la fidélité biblique ».<sup>13</sup>

Michel BOUTTIER, « Mission de la communauté chrétienne et diversité des ministères », *Actes du synode national de l'Église Réformée de France*, La Grande Motte, 1973, p.252.

<sup>14</sup> Max-Alain CHEVALLIER, *Esprit de Dieu, paroles d'hommes*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1966, p.219.

## 2.2 La Réforme

On trouve une position analogue chez les Réformateurs. *Luther* va reprendre la thématique paulinienne justifiant une spécialisation de certaines tâches à l'intérieur de l'Église. « Tous appartiennent à l'état ecclésiastique ; ils sont vraiment prêtres, évêques et papes mais tous n'ont pas la même sorte de tâche à remplir. »<sup>15</sup> Ainsi, pour que l'Église puisse correctement assumer sa mission, Dieu appelle en son sein certains de ses membres à qui il confie des fonctions particulières. Cette perspective ne signifie pas une différence d'état, mais elle est là encore « fonctionnelle ». « S'il est vrai que nous sommes tous également prêtres, écrit Luther, nous ne pouvons cependant pas tous être chargés du service et de l'enseignement public. »<sup>16</sup> Cela implique des connaissances et des compétences permettant d'expliquer pertinemment la Bible ou de célébrer une cérémonie publique. On trouve ici la dimension d'une préparation et d'une *formation* nécessaires des ministres, à laquelle les Réformateurs et les Eglises de la Réforme seront jusqu'à aujourd'hui toujours fermement attachés. Autre caractéristique du ministère, c'est qu'il ne peut pas être *autoproclamé*. Même si tout baptisé peut prêcher et célébrer les sacrements, personne ne peut s'attribuer de son propre fait cette charge. Elle doit lui être confiée par la communauté et ses responsables. « Nous avons le même pouvoir à l'égard de la parole et de tout sacrement, bien qu'il ne soit permis à personne d'user de ce pouvoir sans le consentement de la communauté ou la vocation d'un supérieur (car jusqu'au moment où il est appelé, nul ne peut s'arroger de son chef particulier ce qui est commun à tous). »<sup>17</sup> Les Réformateurs insistent donc sur l'importance de la *vocation*.

Pour *Calvin*, la vocation a un double visage. Il y a la vocation interne ou « vocation secrète » par laquelle Dieu appelle au ministère. Il y a aussi la vocation externe ou « vocation extérieure » par laquelle l'Église reconnaît la vocation du ministre et l'appelle à son service.<sup>18</sup> Cette vocation externe implique une reconnaissance ecclésiale publique, d'ordre liturgique, appelée dans l'*Eglise protestante unie de France* « liturgie d'ordination-reconnaissance de ministère ». Enfin si le ministère peut répondre à des situations, spécifiques, exceptionnelles, non-pérennes, comme ce fut le cas dans l'Église primitive ou à certains moments de l'histoire de l'Église, ce qui le caractérise c'est de prendre en charge dans la durée un *besoin permanent* de l'Église. Si Calvin parle de ministères primitifs (rédacteurs des évangiles, prophètes, apôtres)<sup>19</sup> qui n'existent plus et de ministères exceptionnels pour répondre à des besoins particuliers mais provisoires (réformateur)<sup>20</sup>, sa réflexion va essentiellement porter sur les ministères habituels, ordinaires ou permanents. « Nous savons maintenant quels ont été les offices ordonnés pour un temps pour le régime de l'Église, et quels ont été ceux qui devaient durer toujours. »<sup>21</sup> Ces derniers existent à toute époque et en tout lieu, car ils sont utiles au bon fonctionnement de l'Église, quelles que soient les circonstances. Je rappelle seulement que Calvin en distingue quatre<sup>22</sup>, les pasteurs, les docteurs, les anciens et les diacres. Ces *quatre ministères* sont placés sur un pied d'égalité, à la différence des ordres sacrés traditionnels.

<sup>15</sup> Martin LUTHER, *A la noblesse chrétienne de la nation allemande*, p.86.

<sup>16</sup> Martin LUTHER, *Le traité de la liberté chrétienne*, p. 286.

<sup>17</sup> Martin LUTHER, *De la captivité babylonienne de l'Église*, pp.251-252.

<sup>18</sup> « Je parle seulement de la vocation extérieure, qui appartient à l'ordre de l'Église, me taisant de la vocation secrète, dont chaque ministre doit avoir témoignage en sa conscience devant Dieu, et dont les hommes ne peuvent être témoins. Or cette vocation secrète est une bonne assurance que nous devons avoir en notre cœur, que ça n'a point été par ambition ni par avarice que nous avons pris cet état, mais d'une vraie crainte de Dieu, et par un bon zèle d'édifier l'Église. Cela est bien requis, comme j'ai dit, en chacun de nous qui sommes ministres, si nous voulons que notre ministère soit approuvé par Dieu »

Jean CALVIN, *Institution de la Religion Chrétienne*, IV, III, 11, p.63.

<sup>19</sup> « Ces trois offices n'ont pas été ordonnés pour être perpétuels en l'Église, mais seulement pour le temps qu'il fallait dresser les Eglises où il n'y en avait point. »

Jean CALVIN, *Institution de la Religion Chrétienne*, IV, III, 4a, p.57.

<sup>20</sup> « Je ne nie pas que Dieu n'ait encore suscité depuis lors des Apôtres ou bien des Evangélistes en leur lieu, comme nous voyons qu'il a été fait de notre temps. Car il était nécessaire qu'il y en eût de tels pour réduire (ramener) au droit chemin le pauvre peuple, qui s'était détourné après l'Antéchrist. Néanmoins je dis que c'est un office extraordinaire, parce qu'il n'a point de lieu où les Eglises sont dûment ordonnées. »

Jean CALVIN, *Institution de la Religion Chrétienne*, IV, III, 4a, pp.57-58.

<sup>21</sup> Jean CALVIN, *Institution de la Religion Chrétienne*, IV, III, 5, p.58.

<sup>22</sup> Dans les *Ordonnances ecclésiastiques* de 1541 Calvin distingue les « quatre ordres d'office que Notre Seigneur a institués pour le gouvernement de son Église : premièrement les pasteurs, puis les docteurs, après les anciens, quartement les diacres ».

Jean CALVIN, *Le registre de la compagnie des Pasteurs*, Genève, Droz 1964, p.1.

### 3. LE MINISTÈRE PASTORAL

#### 3.1 Les Réformateurs

Pourtant, parmi ces « ministères nécessaires en tout temps à l'Eglise »<sup>23</sup>, le ministère de la Parole assuré par les pasteurs est, pour Calvin, le ministère par excellence. Il considère que « le ministère des pasteurs est semblable à celui des apôtres » car comme eux il est envoyé pour annoncer la Parole.<sup>24</sup> Il leur reconnaît donc une autorité sans égale, l'autorité de la Parole qu'ils prêchent, en fidélité à la prédication apostolique, après y avoir été appelés par Dieu lui-même. Il parle de la « dignité et excellence des ministères de la Parole ». « Notre Seigneur a exalté la dignité de cet état de toutes les louanges qu'il était possible, afin que nous l'ayons en estime comme une chose excellente par-dessus toutes les autres. »<sup>25</sup> Le pastorat comporte deux tâches principales: la *prédication* et l'*accompagnement spirituel* des fidèles qui est une annonce individuelle et en privé de l'Évangile, alors que la prédication en est une annonce publique et collective. On trouve bien sûr un écho semblable chez Luther. C'est la charge de la prédication de l'Évangile qui définit le pasteur (qu'il appelle encore « prêtre »). « Il résulte de ces [considérations] que celui qui ne prêche pas la Parole, bien qu'appelé à cela même par l'Eglise, n'est d'aucune manière un prêtre et que le sacrement de l'ordre ne saurait être autre chose qu'une certaine manière d'élire le prédicateur dans l'Eglise. » Ou encore : « La charge du prêtre est de prêcher : s'il ne le fait pas, il n'est pas plus un prêtre que l'image d'un homme n'est un homme. [...] C'est le ministère de la Parole qui fait le prêtre et l'évêque. »<sup>26</sup>

#### 3.2 Les marques de l'Eglise

À la suite des Réformateurs, les Eglises protestantes luthéro-réformées ont toujours souligné, dans la diversité des ministères, avec des accentuations différentes, le caractère prioritaire et « premier mais non supérieur »<sup>27</sup> du ministère de la Parole exercé par le pasteur. Certes, il n'est pas constitutif de l'Eglise, nous y reviendrons, il a un caractère fonctionnel, mais il est fondamental pour les Eglises protestantes en raison même de leur *compréhension de l'Eglise*. En effet, pour le protestantisme luthéro-réformé, il y a une Eglise « là où l'Évangile est fidèlement prêché et où les sacrements sont droitement administrés » affirme la *Confession d'Augsbourg* (article 7). La prédication de l'Évangile et la célébration des sacrements constituent *les marques* de l'Eglise visible. « Là où est l'évêque, là est le Christ ; là où est le Christ, là est l'Eglise » disait Ignace. Là où l'Évangile est fidèlement annoncé (et cela inclut Parole, sacrements, vie commune), là est le Christ, là est l'Eglise pour les Réformateurs.<sup>28</sup>

Certes, il n'est pas question des ministères dans cette définition de l'Eglise, mais leur nécessité est sous-entendue, puisque aussi bien il n'y a de prédication de la Parole, ni d'administration des sacrements, que si des hommes ou des femmes en assurent la réalisation correcte en fidélité au message apostolique.<sup>29</sup>

<sup>23</sup> Jean CALVIN, *Institution de la Religion Chrétienne*, IV, III, 4b, p.58.

<sup>24</sup> Jean CALVIN, *Institution de la Religion Chrétienne*, IV, III, 6, p.59.

<sup>25</sup> Jean CALVIN, *Institution de la Religion Chrétienne*, IV, III, 3, p.56.

Cf aussi *Institution Chrétienne*, IV, I, 5, et IV, III, 1.

<sup>26</sup> Martin LUTHER, *De la captivité babylonienne de l'Eglise*, p.249.

<sup>27</sup> *Actes du Synode National de l'Eglise Réformée de France*, Dourdan, 1984, p.40.

<sup>28</sup> Martin LUTHER : « Les signes par lesquels on peut, de l'extérieur, savoir où se trouve cette Eglise dans le monde sont le baptême, le sacrement (la Cène) et l'Évangile, non pas Rome ou quelque autre lieu » (Ed. Weimar, 6, 300,37).

Jean CALVIN : « Toute la multitude des hommes laquelle étant éparse en diverses régions du monde, fait une même profession d'honorer Dieu et Jésus-Christ, a le baptême pour témoigner sa foi, en participant à la Cène, proteste d'avoir unité en doctrine et en charité, est consentante à la Parole de Dieu et de laquelle elle veut garder la prédication suivant le commandement de Jésus-Christ ».

*Institution de la Religion Chrétienne*, III, 21.

L'article 28 de la Confession de La Rochelle reprend cette définition de manière négative : « Là où la Parole de Dieu n'est pas reçue et là où il n'est fait aucun usage des sacrements, on ne peut estimer qu'il y ait Eglise ».

<sup>29</sup> Il en va de « la mise en oeuvre des deux marques de l'Eglise (Parole et Sacrements) » qui n'est « possible que par le moyen des "pasteurs" »

René VOELTZEL, *Les Ministres*, Strasbourg, 1979, ronéo p.6.

C'est cela qui explique la priorité donnée au ministère pastoral, ministère de la Parole. Certes cette charge de la prédication peut être confiée ponctuellement à des laïcs formés pour cela, mais c'est avant tout la responsabilité spécifique du pasteur.<sup>30</sup> On pourrait multiplier les textes montrant que la prédication n'est rien de moins aux yeux des Réformateurs qu'une christophanie ou qu'une théophanie. Calvin, lorsqu'il prêchait, avait la conviction d'être « la bouche même de Dieu ». <sup>31</sup> On comprend pourquoi on peut parler, dans le protestantisme d'une *dimension sacramentelle* de la prédication. Comme le sacrement, elle rend Dieu présent. Non pas de manière « réelle » c'est-à-dire « chosifiée », mais de manière « véritable » parce que reçue comme la vérité de ma vie ici et maintenant. La prédication (*verbum audibile*) comme le sacrement (*verbum visibile*) sont les deux formes inséparables de la Parole et constituent ensemble les *marques* de la véritable Eglise. C'est en raison même de cette importance de la prédication, que le ministère de la Parole, donc aussi des ministres de la Parole ont pris dans les Eglises de la Réforme, avec des accentuations différentes, une importance particulière.

### 3.3 La primauté de la prédication

Toutefois il ne faut pas passer de la primauté de la prédication à la primauté du prédicateur. « Christ [...] n'a pas donné cette autorité aux hommes, dit Calvin mais à la Parole dont il a fait de ces hommes les serviteurs ». <sup>32</sup> Il y aurait un profond malentendu si on déduisait de la supériorité de la Parole, la supériorité de celui qui exerce le ministère de la Parole, si on attribuait au serviteur ce qui appartient à son Maître, ce qui reviendrait à conférer au ministre l'autorité du Christ. Le ministre ne représente pas le Christ, c'est la Parole qui représente, qui rend présent le Christ, Parole de Dieu incarnée. La Parole précède et dépasse l'Eglise et ses ministères. Le ministre la porte, mais d'abord cette Parole le porte et il en est le premier destinataire. C'est dire que si la question des ministères pour les Eglises de la Réforme n'est pas secondaire comme on l'entend dire parfois, elle est clairement seconde. Les ministères sont *au service de la mission* de toute l'Eglise qui est d'annoncer l'Evangile du Christ.

Certes le ministère du pasteur est nécessaire pour assurer une annonce fidèle de la Parole, mais c'est la Parole et non le pasteur qui fonde l'Eglise. Il ne saurait donc se poser en chef de la communauté, car tous ont part à la mission de l'Eglise qui est d'annoncer la Parole. Articuler « sacerdoce universel » et « ministères dans l'Eglise », implique donc une relation fructueuse et féconde entre la mission de « tous » et les fonctions de « quelques-uns ». Cela est d'autant plus important que si l'hypertrophie du ministère peut conduire au *cléricalisme*, la dérive inverse existe également, notamment aujourd'hui. Quand

<sup>30</sup> C'est cette importance particulière du ministère pastoral que l'Eglise Réformée de France soulignait quand elle déclarait qu'il « est au service de la Parole de Dieu, parole de Grâce et de salut, en contribuant à son rayonnement et à son écoute. Cette annonce ne se limite pas au champ ecclésial. Le pasteur témoigne de la pertinence de l'Ecriture devenant Parole aujourd'hui, il dit le bouleversement de nos histoires par l'évangile du Christ. »

*Actes du Synode National de l'Eglise Réformée de France*, Cognac, 2004, p.91.

<sup>31</sup> Richard STAUFFER, « Les discours à la première personne dans les sermons de Calvin », *Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuse*, Strasbourg, 1965 n°1, p.48.

« La parole (que le prédicateur) administre est la parole de Dieu et non la sienne ».

Jean CALVIN, *Commentaire sur 1 Pierre* cité par Richard STAUFFER, « L'homilétique de Calvin » in : Collectif *Communion et communication*, Genève, Labor et Fides, 1978, p.58.

Il écrit encore : « Quand un homme prêche, combien que nous le voyons semblable à nous et qu'il ne soit point de grande estime et qualité, [tant y a que] Jésus-Christ ne laisse pas d'être ici et d'y avoir son siège royal »

Jean CALVIN, *Sermon sur 1 Corinthiens*, cité par Richard STAUFFER, « L'homilétique de Calvin » in : Collectif *Communion et communication*, Genève, Labor et Fides, 1978, p.58-59.

On trouve un écho comparable dans la Confession helvétique postérieure (1565). « Quand aujourd'hui (la) parole de Dieu est annoncée en l'Eglise, par prescheurs legitiment appelez, nous croyons que c'est la vraie parole de Dieu qu'ils annoncent et que les fidèles reçoivent ; et qu'il ne faut point forger, ni attendre du ciel autre Parole de Dieu »

*Confession helvétique postérieure* (1565), ch. 1, in : Olivier FATIO (éd.), *Confessions et catéchismes de la foi réformée*, Genève, Labor et Fides, 1986, p.204.

<sup>32</sup> Jean CALVIN, *Brève instruction chrétienne*, Paris, Les Bergers et la Mages, p.73.

« Bien que lui seul (Dieu) doive gouverner et régir en son Eglise, et y avoir toute prééminence, et que son gouvernement et son empire se doivent exercer par sa seule Parole, toutefois, parce qu'il n'habite point avec nous par sa présence visible, en sorte que nous puissions ouïr sa volonté de sa propre bouche, il use en cela du service des hommes, les faisant comme ses lieutenants, non point pour leur transférer son honneur et sa supériorité, mais seulement pour faire son oeuvre par eux, ainsi qu'un ouvrier s'aide d'un instrument ».

Jean CALVIN, *Institution de la Religion Chrétienne*, Livre IV, chapitre III, 1.

l'insistance unilatérale sur le sacerdoce universel conduit à une *fragilisation* des ministres. Ils ont alors le sentiment que leur ministère se dilue dans celui du conseil presbytéral et dans les autres ministères, au point de perdre toute spécificité.<sup>33</sup>

#### 4. UN ENJEU ŒCUMENIQUE

##### 4.1 La place du ministère

Dans le protestantisme et dans le monde œcuménique, on a beaucoup débattu de la question suivante : le ministère est-il un élément nécessaire, indispensable pour qu'il y ait une Église ? Une communauté chrétienne qui n'aurait pas de ministre, perd-elle sa qualité d'Église ? Le ministère relève-t-il de l'*esse* (de l'être) ou du *bene esse* (du bien être) de l'Église ? Est-il constitutif de l'Église ? À cette question, les documents catholiques ou œcuméniques répondent clairement que le ministère fait partie de l'*être* de l'Église. Il est indispensable pour qu'un groupe de chrétiens ne soit pas une simple communauté, mais une Église. On trouve dans le protestantisme un point de vue différent. On considère qu'une Église bien organisée a des ministres, mais qu'une Église peut vivre sans ministre. Ainsi, le pasteur Claude écrit en 1683, « l'usage [du ministère] n'est pas entièrement nécessaire [...] pour l'existence de l'Église ; il est, du moins, d'une utilité si grande pour sa conservation et sa propagation que s'en vouloir priver serait un crime et une impiété manifestes ». <sup>34</sup> Pour exprimer un point de vue plus récent, je rappellerais les critiques et remarques formulées par les Églises luthériennes et réformées de France à l'égard du texte sur *Baptême, Eucharistie, Ministère* (le B.E.M.) dans leur réponse commune au Conseil Œcuménique des Églises. « Si nous sommes d'accord que l'Église a besoin de ministres pour remplir la mission que lui confie le Christ, et pour reconnaître la vocation de ceux et celles que le Christ appelle à son service, nous divergeons sur le fait de savoir de quelle manière un ministère ordonné est ou non constitutif de l'Église [...]. Nous sommes d'accord pour dire que le ministère n'est pas constitutif dans le sens où le sont la Parole et les sacrements [...]. Si nous sommes d'accord pour reconnaître au ministère une autorité

<sup>33</sup> « La communauté tout entière et chacun de ses membres ont pour tâche de prêcher l'Évangile et de proposer la communion (salvatrice). Chaque membre est appelé par le baptême au témoignage du Christ et à l'entraide mutuelle en ce monde ; il a dans la foi part au ministère sacerdotal du Christ qui est le ministère de l'intercession. Des membres particuliers de la communauté sont cependant appelés, formés et ordonnés pour assurer la prédication publique et continue de l'Évangile et préserver l'enseignement véritable. En tant que serviteurs de la Parole, ils doivent annoncer la Parole de Dieu à la communauté et lui proposer les sacrements, servir ainsi l'unité de cette communauté et la représenter - avec les témoignages multiples et les divers services de la paroisse- face au monde ».

Entretiens doctrinaux de Leuenberg, *L'Église de Jésus-Christ. La contribution des Églises issues de la Réforme au dialogue œcuménique sur l'unité de l'Église*, Verlag Lembeck, 1994.

« C'est bien dans la communauté du corps et dans la communion de celui-ci que les ministres exercent leurs charges, mais ils sont en même temps donnés et établis par le Seigneur. Ils appartiennent au sacerdoce universel, mais y reçoivent la charge de ministères particuliers. Ce double aspect de l'origine des ministères doit être clairement souligné, car il nous met en garde d'un côté contre une accentuation exagérée de la signification des ministères particuliers au détriment du sacerdoce universel, et d'un autre côté contre une dissolution des ministères dans le sacerdoce universel. Il y a dans le Nouveau Testament une dialectique du sacerdoce universel et des ministres, une sorte de va-et-vient entre eux dans la réciprocité, mais non un écrasement des seconds par le premier, pas plus qu'une exténuation du premier par les seconds ».

Jean BOSCH, *L'Unité dans le Seigneur*, Paris, Ed. Universitaires, 1964, p.102.

La première des thèses sur l'ordination qui est un texte luthéro-réformé énonce : « Le Seigneur Jésus-Christ, en vivant dans et pour le corps qui est l'Église, lui donne des ministres divers afin qu'elle puisse s'édifier en lui et accomplir au sein du monde la mission à laquelle il l'a destinée. »

*Information-Evangélisation*, 1981/1, p.70.

<sup>34</sup> Pasteur CLAUDE, cité d'après René VOELTZEL, *Vraie et fausse Église selon les théologiens protestants français du XVIIème siècle*, p.106.

L'histoire passée et présente du protestantisme le montre, il peut y avoir des communautés sans pasteur, fidèlement rassemblées autour de l'Écriture et de la prédication, vivant correctement la célébration des sacrements et qui, à cause de cela, sont pleinement l'Église de Jésus-Christ. Une Église sans ministères particuliers ordonnés ne perd pas sa qualité d'Église. On pourrait appliquer à beaucoup de protestants français de la période du Désert, ou de la dissémination aujourd'hui, ce qu'Auguste Sabatier écrit : « Dieu m'a [...] donné une mère [...] qui a vécu sans sacerdoce, ni sacrement, sans infaillibilité, sans pasteurs même, uniquement avec la Bible au foyer de la famille et le témoignage du Saint-Esprit au fond du cœur ».

Cité par Maurice CAUSSE, « Lucien Des Mesnards, évangéliste du Réveil », *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, 1972/4 p.416.

particulière ou spécifique reçue du Christ par le Saint-Esprit, nous disons qu'elle est essentiellement liée à la prédication de la Parole dans toutes ses formes. »<sup>35</sup>

## 4.2 Une différence fondamentale

Je l'ai dit d'emblée et on le verra sans doute dans cette journée, le ministère fait partie des questions sur lesquelles butent les dialogues œcuméniques, même si elle a été au centre de bien des recherches et débats au cours des dernières années. Malgré les convergences et les consensus dans d'autres domaines, la question du ministère, inséparable de celle de l'Eglise, pourrait bien être l'une de ces « différences fondamentales »<sup>36</sup> qui demeurent aujourd'hui entre les diverses confessions. D'autant que le désaccord entre catholiques et protestants luthéro-réformés, porte non seulement sur la conception du ministère mais sur l'importance, la valeur, que les uns et les autres accordent à cette différence en la matière. Il y a dissymétrie : à savoir que ce qui est primordial et séparateur pour les uns semble compatible avec la communion pour les autres, et réciproquement, parce que ces diverses traditions confessionnelles n'ont pas la même « hiérarchie des vérités ». Ainsi les catholiques mettent du côté de la structure constitutive de l'Eglise, c'est-à-dire du côté de sa fondation divine par le Christ, certains éléments, notamment concernant les ministères, que les protestants mettent du côté de la structuration et des institutions humaines. La conséquence en est que nous envisageons de manière très différente la pluralité en matière d'ecclésiologie et de théologie des ministères. Dans un article paru en 1980, le théologien catholique Walter Kasper posait bien le problème. Il parle, pour les Eglises protestantes, d'une conception de l'Eglise dont « le fondement et le critère sont seulement la prédication de l'Evangile de la justification de Dieu en Christ », alors que du côté catholique, on insiste sur « la forme visible, juridique et institutionnelle de l'Eglise » et « son caractère universel dans le temps et dans l'espace » qui exigent le ministère. La forme institutionnelle et structurelle est constitutive pour l'Eglise. Les ministères ordonnés, et en particulier le ministère épiscopal, sont indispensables pour la définition même de l'Eglise.<sup>37</sup> Le théologien protestant André Birmelé considère, pour sa part, « la question du ministère comme étant l'ultime problème empêchant, pour l'heure, la réalisation de la pleine communion ecclésiale entre les différentes familles chrétiennes »<sup>38</sup>. Car, poursuit-il, « Tout en reconnaissant au ministère des Eglises de la Réforme certains caractères fondamentaux », l'Eglise romaine constate que le sacrement de l'ordre fait défaut, il y a un *defectus*, ce qui « empêche la reconnaissance mutuelle des ministères, donc la pleine communion ecclésiale et la reconnaissance mutuelle de la pleine ecclésialité ».<sup>39</sup>

## 5. TENSIONS

En guise d'introduction à ce point, et pour sourire, n'est-il pas paradoxal que des êtres humains, les pasteurs, s'investissent à fond pour annoncer une parole dont les effets leur échappent, qu'ils soient rémunérés, même pas très bien, pour proclamer la gratuité, qu'ils s'épuisent dans leur tâche en sachant que l'essentiel ne leur appartient pas mais qu'il est l'œuvre de l'Esprit ? N'est-ce pas également paradoxal de s'évertuer à dire une vérité indicible, de se consacrer à transmettre une foi qui est intransmissible, à être le ministre visible d'une Eglise véritable qui est invisible, à exercer un ministère spécifique dont on dit qu'il n'en a pas le monopole, à être en position toujours seconde par rapport à la mission essentielle, à détenir une autorité tout en étant serviteur... ? Tous ces paradoxes manifestent d'emblée que le ministère est, dans son essence même, confronté à des tensions et donc à des difficultés.

<sup>35</sup> *Information-Evangélisation*, 1985/2, pp.110-111.

C'est donc le sacerdoce universel « qui touche à l'être de l'Eglise, les ministères concernent sa mission (l'un ne va pas sans l'autre). »

*Actes du Synode national de l'Eglise réformée de France*, La Grande Motte, 1973, p.253.

<sup>36</sup> Texte du Comité mixte catholique-protestant, *Consensus œcuménique et différence fondamentale*, Paris, Le Centurion, 1987.

<sup>37</sup> Walter KASPER, « Das Petrusamt in ökumenischer Perspektive », in : *In der Nachfolge Christi*, Fribourg, 1980, pp. 107-113.

<sup>38</sup> André BIRMELE, *Le salut en Jésus-Christ dans les dialogues œcuméniques*, (Cogitatio Fidei n°141), Paris/Genève, Le Cerf/Labor et Fides, 1986, p.159.

<sup>39</sup> *Ibid.* p. 202.



Je voudrais maintenant en aborder *cinq* qui me paraissent constitutives du ministère pastoral, j'ai envie de dire, quelles que soient les époques. Même si aujourd'hui ces tensions connaissent des accentuations différentes ou sont avivées de manière nouvelle.

### 5.1 Tension entre l'Eglise locale et l'ouverture à l'universel

Appelé par l'Eglise *locale*, confié à elle pour y exercer son ministère, pleinement engagé dans sa vie et son témoignage, le pasteur est d'abord et aussi, dans les Eglises luthériennes et réformées, *ministre de l'Union* des Eglises, admis par l'échelon national (le synode) et mis à la disposition des paroisses dont il n'est pas la propriété. C'est dire que son ministère personnel constitue un ministère charnière à l'articulation du local et du synodal. Lors de son « ordination-reconnaissance de ministère », il donne son adhésion à la foi de l'Eglise et s'engage à « être un témoin de l'universalité de l'Eglise » auprès de l'Eglise locale afin de l'aider à entrer dans une solidarité et une communion plus larges que son proche horizon. J'insiste d'autant plus sur ce point, que nous vivons en situation de dispersion et de fragilité qui pousse plutôt aux replis sur les identités particulières ou cléricales et le pasteur ne saurait renforcer les Eglises locales dans leurs éventuelles tentations de replis congrégationalistes.

### 5.2 Tension entre la vocation du ministre et celle de la communauté

Tension d'autant plus vive aujourd'hui que les fidèles et notamment les conseils presbytéraux jouent un rôle actif important. Or la communauté comme le ministre ont reçu de Dieu une vocation. Les ministres ont reçu une vocation personnelle, intérieure et secrète qui est première, et ensuite ils ont reçu de l'Eglise une vocation extérieure et publique par laquelle, leur ministère est « reconnu ». Mais la communauté, elle aussi, reçoit de Dieu une mission particulière dans le contexte où elle est placée et que le ministre ne saurait ignorer. Il n'y a pas, par conséquent, de subordination ou de soumission dans un sens ou dans l'autre entre le ministre et la communauté, mais une reconnaissance mutuelle de chaque vocation spécifique, une *corrélation*. C'est bien pourquoi on ne peut imposer un ministre à une communauté, ni une communauté à un ministre. Il faut qu'entre les deux il y ait accord, un accord qui trouve sa possibilité et sa source dans l'obéissance commune à Dieu. Cela veut dire que le ministre ne saurait exercer son ministère en solitaire, indépendamment de la communauté et du projet sur lequel il a été appelé. Mais il y a aussi une spécificité et une autorité spécifiques du ministère personnel du pasteur. Il n'est pas l'agent de la communauté, conformés à ses besoins, ni l'employé du conseil presbytéral, comme certains comportements ou pratiques pourraient le donner à penser.

### 5.3 Tension entre la vocation et la profession

*La vocation* d'abord, avec ce qu'elle a pu impliquer de consécration, de disponibilité infinie, de renoncement sur le plan matériel. Mais il arrive aussi que les pasteurs s'y réfèrent pour légitimer des prises de pouvoir ou des fonctionnements cléricaux. D'un autre côté, certains ont aussi parfois le sentiment que leur vocation spécifique n'est pas reconnue avec ce qu'elle implique de liberté et d'autorité. Alors, dans un contexte où la reconnaissance sociale passe par la reconnaissance professionnelle, le pasteur revendiquera aussi fortement la dimension professionnelle de son ministère, pour laquelle il a acquis une *compétence* notamment au terme d'études théoriques et pratiques.<sup>40</sup> Atteste de cette évolution professionnalisante la conjonction d'un certain nombre d'éléments : la recherche de spécialisations qualifiantes, la séparation de plus en plus nette entre temps privé et temps professionnel, des requêtes sur le plan salarial, les horaires de travail, les jours de congés... Cette professionnalisation atteste que le pasteur s'émancipe d'un modèle pastoral basé sur les seuls dévouement et don de soi. Une importance plus grande est accordée à sa personnalité ainsi qu'à son épanouissement professionnel. Comment alors faire en sorte que ces éléments de légitime reconnaissance professionnelle, facteur d'équilibre personnel, conjugal, familial, ne dérivent vers une « fonctionnarisation » du ministère qui

<sup>40</sup> Plusieurs éléments de l'enquête réalisée par Jean-Paul Willaime soulignent cette tendance chez les pasteurs à souligner cette dimension professionnelle du ministère. Il écrit que « la conscience de soi du pasteur est de plus en plus pénétrée par des schémas professionnels. »

Jean-Paul WILLAIME, *Profession : pasteur*, Genève, Labor et Fides, p. 221.

pourrait effacer l'horizon spirituel du ministère pastoral. Le ministère ne se limite pas aux seules exigences d'un « faire », d'un agir particulier, aussi qualifié soit-il, mais il est d'abord le fruit d'un appel de Dieu.

#### 5.4 Tension entre la personne et le ministère

Jusqu'à une époque récente (moitié du 20<sup>ème</sup> siècle) cette tension n'en n'était pas vraiment une, car on fonctionnait consciemment ou inconsciemment sur le schéma du « pasteur modèle » hérité notamment, de J.-F. Osterwald <sup>41</sup> et d'A. Vinet <sup>42</sup> qui l'avait abondamment théorisé. La vie du pasteur, écrit ce dernier, « est une vie de dévouement ; elle n'a sans cela aucun sens. Sa carrière est un sacrifice perpétuel, dans lequel il entraîne tout ce qui lui appartient. Sa famille est consacrée ; elle appartient au ministère et participe à ses privations. » <sup>43</sup> Si une telle image subsiste encore dans quelques esprits de fidèles ou de pasteurs elle est aujourd'hui généralement et totalement remise en cause. <sup>44</sup> Au nom de quoi, en effet, poser une exigence différente ou plus grande pour les ministres sans porter atteinte au fondement même du baptême qui place tous les fidèles à égalité devant Dieu ? Et puis dans une époque qui revendique fortement l'étanchéité entre vie privée et vie publique ou professionnelle, au nom de quoi justifier une ingérence dans la vie personnelle du pasteur, l'essentiel qui regarde l'Eglise étant seulement la qualité de leur ministère ?

En même temps, dans un contexte où l'on sait l'importance que prend l'expérience dans la quête de vérité et donc la cohérence entre le *dire* et le *faire* qui crédibilise la parole, où tout est communication, comment peut-être perçue une discordance entre ce que le pasteur vit et fait et ce qu'il proclame dans sa prédication ? <sup>45</sup> Aussi bien Luther que Calvin avaient vu le problème. Je cite Luther : « Le fait que Dieu accorde aussi la Parole par de méchants fripons et par des impies n'est pas une petite grâce. Dans une certaine mesure, il est même plus dangereux qu'il l'accorde par l'intermédiaire de saints personnages, que lorsqu'il la donne par des hommes qui ne le sont pas. En effet, des auditeurs dépourvus de jugeote se laissent prendre et ils s'attachent plus à la sainteté des hommes qu'à la parole de Dieu. Ce faisant l'homme est plus honoré que Dieu et que Sa Parole. » Mais il ajoute que cela « n'excuse cependant pas la mauvaise conduite de quelqu'un, même si Dieu peut utiliser la personne en question ». <sup>46</sup> Quant à Calvin, il est essentiel pour lui que les pasteurs soient reconnus pour *de simples hommes*, qu'ils se sachent de basse condition et parfois méprisés, qu'ils ne brillent pas par leur propre honneur et supériorité, mais par ceux de Dieu seul. <sup>47</sup> Il n'en fait pas pour autant des modèles, ni des exemples. « Ce nous est très bon et

<sup>41</sup> Pour Jean-Frédéric Osterwald (1663-1747), la figure du ministre est entourée d'une aura toute particulière. Il écrit : « Un Ministre est obligé d'être plus saint que les autres ; 1. Il a plus de lumières. 2. Plus de motifs à la Piété ; 3. plus d'aides & de secours » ou bien encore « il faut être un modèle pour donner du poids à la prédication.

Jean-Frédéric OSTERWALD, *De l'exercice du ministère sacré*, suivant l'édition d'Amsterdam, à Bâle 1739, pp. 6 et 8

<sup>42</sup> Pour Alexandre Vinet (1797-1847) un siècle plus tard, le pasteur est *un modèle*, dont la vie est consacrée jusqu'au sacrifice à la mission à laquelle il a été appelé, et qui l'a mis totalement à part des autres humains. « S'il y a du tragique dans la vie du chrétien, il y en a à bien plus forte raison dans celle du pasteur, qui est le chrétien par excellence. Et chacun sait très bien ce qu'il doit être, car chacun sait très bien ce que doit être un chrétien ; et si chacun s'appliquait à soi-même la règle qu'il applique aux pasteurs, chacun serait un modèle. » Le pasteur, écrit-il encore, « est, aux yeux du monde, le représentant des idées chrétiennes, et le grand nombre juge le christianisme d'après lui. Le ministre est le chrétien officiel, c'est l'homme symbole ; il l'est à tous les moments. On veut que ce soit une même chose de le voir et l'entendre. »

Alexandre VINET, *Théologie pastorale ou théorie du ministère évangélique*, Paris, chez les éditeurs, rue Rumford, 1850, p. 156, 53, 128

<sup>43</sup> Alexandre VINET, *Théologie pastorale ou théologie du ministère évangélique*, Lausanne, Payot, 1942, p.19.

<sup>44</sup> « Quelles que soient les difficultés dans sa vie familiale ou spirituelle », écrit F. Lienhardt, le pasteur se sait « mandaté pour proclamer l'Evangile et il le fait sans mauvaise conscience. Notamment par rapport aux exigences morales qui représentent une menace pour le pasteur et sa famille, en leur interdisant parfois de vivre "normalement"... »

Fritz LIENHARD, « Le pasteur : identité sociale et libération évangélique », *Etudes théologiques et religieuses*, 2003/3, p.406.

<sup>45</sup> Comme le fait remarquer le même F. Lienhardt, la question se pose différemment du point de vue de l'auditeur. En effet, l'absence d'accord entre la vie personnelle du pasteur et sa prédication peut être perçue par le fidèle comme une dissonance, qui l'empêche d'accorder du crédit au discours qu'il entend.

Fritz LIENHARD, « Le pasteur : identité sociale et libération évangélique », *Etudes théologiques et religieuses*, 2003/3, p.407.

<sup>46</sup> Cité par Albert GREINER, « Martin Luther prédicateur », introduction à Martin Luther, *Sur le Roc de la Parole*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1996, p.17.

Jean CALVIN, *Institution de la religion chrétienne*, IV, III, 1, Genève, Labor et Fides, 1958, p.54.

<sup>47</sup> Jean CALVIN, *Institution de la religion chrétienne*, IV, III, 1, pp.16, 53, 59ss.

utile exercice d'humilité, quand il (Dieu) nous accoutume à obéir à sa Parole, encore qu'elle nous soit prêchée par des hommes semblables à nous, voire même quelquefois inférieurs en dignité. »<sup>48</sup> Mais il précise cependant « qu'il n'en faut point élire qui ne soient de saine doctrine et de sainte vie, et ne soient point entachés de quelque vice notable qui les rende méprisables, et fasse que leur ministère soit en opprobre (I Tim.3 :2-7, Tite 1 : 7-9). »<sup>49</sup>

## 5.5 Tension entre le ministère de la Parole et le ministère d'unité

Fondamentalement, le ministère pastoral présente un double versant qui en constitue l'ossature. J'ai beaucoup insisté sur le *ministère de la Parole*, mais il exerce aussi un *ministère d'unité*. Je cite ici la *Constitution de l'Eglise protestante unie de France* : « Le ministère pastoral comporte principalement l'annonce publique de la Parole de Dieu, la célébration des sacrements et le ministère de communion, qui implique la vigilance sur la communauté, l'attention à l'égard de chacun de ses membres et le souci de l'unité entre les paroisses ou les Eglises locales. » (Article 21 § 7)

La Parole c'est fondamentalement celle de la prédication. Or cette Parole n'est pas toujours bien reçue. Elle peut susciter dans l'Eglise débats, désaccords, oppositions. Prêcher en effet c'est *choisir*, c'est *risquer* à tout instant de se mettre en porte-à-faux avec des frères et sœurs qui font des choix différents, interprètent autrement leur vie devant Dieu. Comment alors tenir ensemble le ministère de la prédication qui demande de proclamer ici et maintenant ce que le pasteur croit être la Parole de Dieu pour ce temps, au risque de susciter la contradiction, et le ministère d'unité qui l'appelle à rassembler la communauté, à la guérir de ses divisions, à garder le souci de tous. D'autant que dans un contexte de fragilisation et d'incertitude, il importe que les pasteurs contribuent à tisser du lien et à élaborer des convictions communes qui édifient toute l'Eglise. En même temps, pour garantir une fausse unité, il n'a pas à se soumettre à un consensus théologique mou qui gommerait les arêtes vives de l'Evangile. Sa liberté est celle de la Parole de Dieu qu'il s'efforce de servir. Nous sommes là au cœur d'une tension qui concerne tout particulièrement le pasteur qui est toujours à la fois *serviteur* et *interpellateur* de la communauté. Là encore, il ne faut pas chercher à résoudre cette tension qui doit habiter le pasteur en permanence, mais l'assumer pour qu'il demeure interpellé sur les deux versants de son ministère.

## 6. DEPLACEMENTS

Pour cela je voudrais repartir des fondamentaux du ministère pastoral que je viens d'évoquer : *ministère de l'unité* et *ministère de la Parole*, à la fois pour en souligner la permanence et voir comment ils peuvent être renouvelés en fonction du contexte contemporain.

### 6.1 Sur le versant de l'unité

Face à l'érosion des communautés, à la dissémination, à la crise du lien dans la société, il importe de fortifier le tissu de relations humaines, nouer des liens de reconnaissance et de proximité fraternelle. On attend cela avant tout du pasteur. On réclame de lui une tâche d'*animation* et de mise en relation dans une Eglise et une société pluralisée pour faire circuler l'information de l'un à l'autre. On attend aussi de lui un ministère d'*édification* notamment auprès de celles et ceux qui sont les plus militants des communautés, celles et ceux que l'on sollicite tout le temps, pensant qu'ils sont inépuisables de consécration et de fidélité. Ils le sont en effet, jusqu'au jour où ils ne peuvent plus, où ils n'en peuvent plus. Travail d'*écoute* et de consolation aussi auprès de celles et ceux qui sont les désaffiliés de notre société et qui n'ont guère de lieux pour dire leurs peurs et leurs souffrances.

Du coup il y a aujourd'hui, me semble-t-il, une revalorisation du ministère de *la visite*. Certes il est des types bien différents de visite (accompagnement, isolés, malades, prospection), mais l'attente se fait plus forte et précise pour prendre en compte l'éparpillement des fidèles et ce qu'il implique souvent de découragement et de sentiment d'abandon. Car la visite, c'est ce qui manifeste un lien d'appartenance, ce qui rappelle que malgré des apparences parfois contraires on n'est pas oublié. Elle témoigne de la

<sup>48</sup> Jean CALVIN, *Institution de la religion chrétienne*, IV, III, 1, p.54.

<sup>49</sup> Jean CALVIN, *Institution de la religion chrétienne*, IV, III, 1, Genève, p.63.

présence de l'Eglise auprès de chacun et introduit dans la moindre rencontre la dimension universelle. Plus les communautés sont dispersées, plus elles ont besoin de quelqu'un qui soit *signe* d'unité. C'est le ministère de l'*episcopè* qui ne signifie pas surveiller mais veiller sur. Il y a ainsi une demande nouvelle dans le protestantisme. C'est la *demande symbolique*. Cette demande a été longtemps regardée avec suspicion dans le protestantisme qui a toujours craint la dérive cléricale ou « catholicisante ». Or qu'on le veuille ou non, le pasteur représente par sa fonction et, au-delà, la question de Dieu. Le pasteur ne représente pas le Christ, il témoigne de sa seule Parole. Une Parole autre, venue d'ailleurs, adressée à la communauté et à chacun pour lui rappeler sa vocation. Ce qui m'amène au renouvellement sur l'autre versant du ministère pastoral, celui de la Parole.

## 6.2 Sur le versant de la Parole

Ce ministère de la Parole va se déployer dans deux directions : celle de la *théologie* (car le pasteur exerce un ministère doctoral) et celle de la *prédication* et de la *célébration des sacrements*. « Étant donné qu'il ne peut y avoir de communauté chrétienne sans la Parole de Dieu, il découle avec suffisamment de force [...] qu'il faut avoir des docteurs et des prédicateurs qui s'adonnent à la Parole. »<sup>50</sup>

### 6.2.1 La théologie

Dans la tradition luthéro-réformée, c'est de sa compétence théologique que le pasteur tire sa légitimité.<sup>51</sup> Même si les pasteurs n'en ont pas le monopole, c'est notamment leur qualification biblique et théologique « professionnelle » qui leur confère une autorité reconnue. Cette compétence théologique est donc fondamentale. Fondamentale au sens où elle participe du *fondement*. Plusieurs facteurs contribuent à raviver l'importance de cette spécificité. D'abord y a une demande de formation de la part d'un nombre croissant de laïcs assumant des engagements et des ministères locaux, voire régionaux, pour lesquels ils ont besoin d'acquérir des connaissances et des compétences. Il y a aussi une forte demande théologique de ceux qui ont à cœur de vivre leur foi dans leurs *engagements profanes*. Ils attendent que leur Eglise grâce au ministère des pasteurs les y accompagne et leur offre des lieux de réflexion, de libre parole, de ressourcement, de lecture de leurs engagements quotidiens à la lumière de l'Évangile, les aident à repérer et formuler les enjeux, les questions, les défis. Ceux qui réclament cela aujourd'hui sont plus nombreux et plus exigeants. Au fond plus le sacerdoce universel est vécu dans l'Eglise, plus elle a besoin de ministres pour préparer à son exercice. Je mentionne aussi l'attente des *nouveaux venus* qui arrivent dans les Eglises historiques, qui ne sont pas issus de leur sérail. Souvent ignorants de la tradition luthéro-réformée, ils sont en demande d'une connaissance biblique et d'une identité théologique consistante. Enfin, je souligne l'attente d'une *parole théologique dans les débats de société* : table ronde, comités d'éthique, articles dans la presse. La compétence biblique et théologique du ministre est aujourd'hui attendue dans l'espace laïque et public. Du coup les ministres ne sont plus seulement les théologiens de la communauté ecclésiale, mais leur parole est nécessaire et attendue dans la société, bien au-delà des frontières de l'Eglise.<sup>52</sup>

<sup>50</sup> Martin LUTHER, *Qu'une assemblée ou communauté chrétienne a le droit et le pouvoir de juger de toutes les doctrines, d'appeler, d'installer et de destituer des prédicateurs. Fondements et raisons tirés de l'Écriture* (1523), pp.81ss.

<sup>51</sup> Jean-Paul WILLAIME écrit : « La légitimation originelle du clergé protestant réside dans sa fonction de docteur des Saintes Écritures. C'est en vertu d'un savoir que ce nouveau clergé s'est institué, en vertu d'un savoir qui permettait de développer la lecture correcte des textes bibliques et donc de présenter l'image correcte de Dieu. »

Jean-Paul WILLAIME, *Profession : pasteur*, p.58.

Pour Calvin, en effet, s'il y a une quasi-évidence des Écritures, c'est pour celui qui est formé à leur lecture : d'où l'importance du ministère pastoral, avec l'autorité qui lui est attachée en tant que théologien interprète autorisé et reconnu des Écritures.

<sup>52</sup> C'est dire, ainsi que je l'ai déjà indiqué, que plus on vit le sacerdoce universel dans ses différentes dimensions, plus on perçoit la spécificité des pasteurs comme « professionnels » de la théologie, aptes à présenter de manière claire les recherches bibliques et théologiques contemporaines, à rendre accessibles leurs résultats, c'est-à-dire à être des intermédiaires capables de combler l'écart entre la recherche fondamentale et le peuple de l'Eglise. « Je ressens péniblement cet écart entre une recherche exégétique et théologique de niveau universitaire et le niveau de l'intelligence de la foi dans nos paroisses. Ce qui manque c'est peut-être l'entre-deux. Il y a une responsabilité partagée. D'un côté je ne perçois pas toujours un grand effort pour s'informer sur l'état de la discussion en exégèse ou en théologie dans les groupes paroissiaux et, d'autre part, puisque je suis en cause, je constate un manque de respect pour la demande -quand elle existe- d'une pensée forte et simple. »

Paul RICCEUR, *Réforme* n°2609 du samedi 15 avril 1995, p.7.

### 6.2.2 La prédication

Mais en fait c'est comme prédicateurs plus encore que comme théologiens, qu'une autorité spécifique est reconnue aux pasteurs. C'est pourquoi Luther estimait qu'il n'y avait pas de tâche plus nécessaire, plus urgente, plus décisive que de préparer de bons prédicateurs fidèles à la Parole. On l'a vu, si dans les Eglises de la Réforme, la prédication a une place centrale, c'est parce qu'elle est « le lieu privilégié ou sera rappelée l'autorité du Christ ». <sup>53</sup> Un prédicateur a autorité dans la mesure où il renvoie à l'autorité du Christ. Il ne s'agit donc pas, pour *le pasteur*, de représenter l'autorité du Christ, encore moins l'incarner ou s'y substituer, mais la rappeler, la désigner, y renvoyer <sup>54</sup>. Qu'il s'agisse de l'annonce de l'Évangile au sein de la communauté chrétienne ou dans l'espace public, qu'elle prenne la forme du sermon au cours du culte le dimanche matin, ou d'autres formes comme dans la visite, la prédication a une place centrale. Elle ne se confond ni avec un cours de théologie, ni avec un discours idéologique ou moralisateur, ni avec une rhétorique sur des thèmes bibliques, ni avec un exposé des opinions et états d'âme du prédicateur, mais elle est véritablement une tâche d'*interprétation* de la vie et de l'histoire à la lumière de l'Évangile. Le prédicateur est interprète du texte, interprète du Christ aujourd'hui, interprète de la vie de son interlocuteur, que celui-ci soit individuel ou communautaire.

Je ne crois pas, comme on l'entend parfois dire, qu'il y ait aujourd'hui une *crise de la prédication*. Même si nous vivons dans une société du *zapping* et du format court où l'on a de plus en plus de mal à écouter des discours. En fait, je pense qu'il y a surtout une *évolution de la prédication*. Pendant longtemps, à la suite des Réformateurs, elle a eu une dimension *didactique*. Il s'agissait d'édifier la foi des fidèles en leur donnant des enseignements bibliques. Aujourd'hui, cette dimension didactique de la prédication s'est progressivement effacée au profit de la dimension *existentielle*. L'auditeur attend plus que jamais que les mots humains du prédicateur le rejoignent dans sa propre vie, lui parlent de sa joie et de sa souffrance, de son bonheur, de son désir, de sa violence, de ses obscurités, l'amenant à placer sa vie devant Dieu, à *se reconnaître* et *se savoir reconnus* par Lui. <sup>55</sup> C'est cet aspect existentiel qui suscite un intérêt tout particulier pour la prédication, notamment de la part de ceux qui aujourd'hui viennent au protestantisme par choix. Ils viennent avant tout chercher et entendre une parole pour orienter leur vie. La prédication est une façon de répondre à cette quête de sens et d'espérance d'une société sécularisée qui a perdu ses valeurs et où les hommes et les femmes sont en attente d'une Parole convaincue et habitée qui désigne la vérité sans l'enfermer, qui indique des repères sans chercher à contraindre, qui invite chacun à entrer dans une démarche personnelle sans rien imposer. D'où l'importance de la prédication et l'importance de sa dimension existentielle lors du culte dominical bien sûr, mais aussi lors des *actes pastoraux* qui sont plus que jamais des occasions d'annoncer la Parole de Dieu à des hommes et des femmes qui ne la connaissent pas. Il faut être là particulièrement attentifs à ne pas tenir un langage abstrait, cérébral qui ne les rejoindraient pas au plus intime de leur existence. Cela requiert un travail sur les mots, sur le vocabulaire, sur le langage, y compris symbolique. Sans doute aussi une reprise plus positive, que cela n'a été le cas dans le protestantisme, de la dimension du rite. Nos Eglises sont très pauvres aujourd'hui à l'égard des « gestes qui parlent », comme d'ailleurs à l'égard des différents langages autres que verbal.

### CONCLUSION

En conséquence, cela implique, et je termine là-dessus, que l'on réfléchisse aux mesures concrètes qui seraient à prendre pour que les pasteurs puissent vraiment se consacrer à leur mission essentielle de *biblistes*, de *théologiens*, de *prédicateurs*, qui, avec le *service de l'unité* structurent fondamentalement

<sup>53</sup> Laurent SCHLUMBERGER, « À propos de l'autorité dans l'Eglise », *Études théologiques et religieuses*, Tome 78, 2003/4, p.550.

<sup>54</sup> Ainsi Calvin écrit : « Ce n'est point une humaine mais une sainte ordonnance de Christ que l'Eglise soit gouvernée par la prédication de l'Évangile ».

Jean CALVIN, *Commentaire sur le Nouveau Testament*, Meyrueis, t.3, p.798.

<sup>55</sup> La prédication a pour visée d'amener le prédicateur et les auditeurs. Il veut dire par là que la prédication vise à tendre à ceux qui l'écoutent un *miroir* dans lequel se reconnaître, qu'ils soient amenés à se dire « c'est de moi, c'est à moi qu'il parle ». Mais ce « miroir de l'Évangile » ne lui livre pas l'image qu'il peut avoir de *lui-même*, ou celle que lui renvoie le *regard des autres*, mais il se découvre tel qu'il est sous le regard de Dieu -un regard tout autre, celui de la grâce qui libère. C'est ce que F. B. Craddock appelle le principe de *recognition*.

Fred B. CRADDOCK, *Prêcher*, Genève, Labor et Fides, 1991, pp.214-216.

leur ministère, plutôt que de se disperser dans l'épuisante polyvalence du généraliste. Polyvalence qui alimente le cléricisme en étouffant toute recherche d'une vraie diversification des ministères, d'une vraie collégialité, d'un vrai partage des tâches. Il importe que les instances d'Eglise soient attentives à ce recentrage nécessaire sur la spécificité théologique du ministère, mesurent l'importance du travail préalable qu'elle requiert, dégagent le temps pour cela, soutiennent les pasteurs dans cet investissement dont beaucoup vont directement ou indirectement profiter. Or des pasteurs ont parfois le sentiment que le temps donné à la recherche pour des tâches de préparation ou au travail gratuit pour se ressourcer ou même à la formation permanente à laquelle ils sont pourtant tenus, est du temps soustrait à la communauté, alors qu'il conditionne et féconde l'exercice du sacerdoce universel.<sup>56</sup>

Enfin, je dirai, pour conclure que le pasteur lui-même ne doit jamais perdre de vue qu'il est le *premier destinataire* de la parole de grâce qu'il a la charge de prêcher. Celle qu'exprime Luther quand il écrit « Tu ne trouveras la paix qu'en Christ, par un désespoir confiant à l'égard de toi et de tes œuvres ; tu apprendras en outre de lui-même que, de même qu'il s'est chargé de toi et qu'il a fait sien tes péchés, de même il fait tienne sa justice. »<sup>57</sup> En ce sens, le ministère pastoral est toujours, hier comme aujourd'hui, *un ministère à la grâce de Dieu*.

Michel BERTRAND  
*Institut protestant de théologie*  
 Faculté de Montpellier

---

<sup>56</sup> Alors pour que les ministres gardent eux aussi confiance dans leur ministère et sachent donner confiance à ceux qui les ont appelés Henry Mottu plaide « pour un recentrage radical sur nos tâches fondamentales : théologie et prière, ce qui implique une limitation de nos tâches réelles ou imaginaires, un renoncement, une inlassable discipline qui consiste à dire « non » à d'innombrables tâches qui ne sont pas de notre ressort et pour lesquelles nous ne sommes pas faits. C'est justement quand les pasteurs renoncent à tout ou partie de leurs pouvoirs, en les laissant être pleinement exercés par les anciens, donc les laïcs, que leur autorité s'en trouve renforcée. »

Henry MOTTU, « Force et faiblesse de l'ecclésiologie réformée aujourd'hui », *Bulletin du Centre protestant d'études*, Genève, Octobre 1994, 46<sup>e</sup> année n°6, pp. 28-29.

<sup>57</sup> Martin LUTHER, *WAB 1*, p.35.